

« Une personne n'est pas un profil de compétences, ni réduite à un algorithme prévisible, mais un visage, une histoire, une vocation »

Pape Léon XIV

Déclaration conciliaire Gravissimun éducationis

Informations générales

Consignes de sécurité - vigipirate

Chaque élève doit pouvoir justifier de son identité en entrant dans l'établissement : **il devra donc montrer son carnet de correspondance à l'entrée ou à l'accueil.**

Par ailleurs, **pour des raisons de sécurité**, il n'est pas possible de stationner devant l'établissement aux heures d'entrée et de sortie : **il faut éviter les attroupements devant le portail et aux abords de l'école.**

Règlement intérieur

Chaque élève a reçu un carnet de correspondance le jour de la rentrée. Il doit le signer et faire signer ses parents. Il s'agit d'un document que **chacun doit être en mesure de présenter à tout moment. Tout élève qui ne sera pas en mesure de présenter son carnet à un professeur sera sanctionné.** Les carnets de correspondance seront contrôlés régulièrement. Aucun graffiti ne sera accepté sur ce document. La photo de chaque élève sera transmise par le photographe, il n'est donc pas nécessaire d'en prévoir une.

Photos individuelles

Le photographe sera dans l'établissement le jeudi 3 septembre. Il est obligatoire de se faire photographier mais l'achat de la photo est facultatif. Le bureau de la vie scolaire communiquera le planning de passage des classes par voie d'affichage.

Tenue correcte

Nous vous rappelons que le port d'une tenue vestimentaire correcte et adaptée au travail en milieu scolaire est exigée. Les garçons et les filles veilleront à rester décents dans leur habillement en gardant bonne mesure dans la longueur, la transparence et la propreté de leurs vêtements. Le port du survêtement – jogging est interdit pendant les heures de cours. Une circulaire dédiée est transmise dès la rentrée.

Changement ou abandon d'option

Tout changement ou abandon d'option devra être signalé par un courrier des parents à l'attention de Monsieur NICOLAS qui sera donné à M. GAIGUANT pour le lycée et pour le collège. Délai de rigueur **le lundi 21 septembre 2026. Au-delà de cette date, aucune modification ne sera plus acceptée.** Les classes et les groupes d'option ou de spécialité sont définis en fonction d'impératifs d'emploi du temps et d'effectifs et n'autorisent pas les changements de répartition.

Infirmierie

L'infirmierie sera fermée au mois de septembre. Elle sera ouverte à partir d'octobre et accessible lors des récréations et sur le temps de la pause méridienne. L'accès à l'infirmierie n'est pas possible pendant les heures de cours. Il est rappelé qu'un élève souffrant doit rester à la maison et que la délivrance de médicaments par l'infirmière n'est pas autorisée sans ordonnance.

Equipements numériques

Chaque élève de la 6^e à la terminale apporte son propre équipement numérique en classe pour pouvoir accéder aux ressources et aux manuels numériques. Les collégiens doivent protéger leur tablette avec une coque ou une housse et prendre soin du sac qui ne devra pas être laissé sans surveillance. Les anciens élèves de l'établissement doivent supprimer de la mémoire des tablettes et des ordinateurs tous les manuels de l'année précédente.

Conformément au règlement intérieur en vigueur, **l'établissement dégage toute responsabilité en cas de vol et de casse**. Il faut donc ranger l'équipement à chaque inter cours ou récréation, sécuriser le sac et ne pas le jeter. Pendant la pause méridienne, le sac doit être rangé dans le casier.

L'équipement numérique permet uniquement d'avoir accès aux manuels ou ressources numériques et à internet. La prise de notes s'effectue toujours dans les cahiers ou classeurs. Un rappel sur l'utilisation des équipements numériques sera effectué au début de l'année scolaire par le professeur principal.

Comptes informatiques

Les comptes informatiques des élèves sont activés.

L'identifiant est la première lettre du prénom suivie du nom (10 caractères maximum au total).

Dans certains cas particuliers, l'identifiant contient également un chiffre.

Le mot de passe initial est la date de naissance en 6 chiffres (exemple pour François Pignon né le 10 novembre 2012 : Identifiant : fpignon et mot de passe : 101112).

La première utilisation du compte doit s'effectuer sur un ordinateur de l'établissement, au CDI, en salle info ou dans une salle de TP de sciences. Lors de cette première connexion, le mot de passe doit être modifié et noté par l'élève. Le nouveau mot de passe doit contenir au moins 6 caractères. Ce mot de passe est personnel et doit rester secret, et il sera utilisé chaque jour sur la tablette ou l'ordinateur pour accéder à internet : il ne doit être ni trop simple, ni trop compliqué et ne doit contenir que des chiffres ET/OU des lettres (pas de caractères spéciaux).

Accès Wi-Fi

Avant de pouvoir utiliser le réseau wifi, les élèves doivent forcément effectuer une première ouverture de session sur un des ordinateurs de l'établissement pour personnaliser leur mot de passe, au CDI, en salle info, ou dans les labos de sciences.

L'accès à internet avec la tablette ou l'ordinateur se fait ensuite en 2 étapes :

Connexion au réseau « ndwifi », avec le mot de passe « nd67wifi ».

Authentification sur la page « Contrôle d'accès » qui s'affiche automatiquement à l'ouverture d'un navigateur, avec l'identifiant et le mot de passe du compte élève personnalisé au préalable sur un ordinateur de l'établissement.

Adresse de la page d'authentification : alcasar.notredame67.com

L'authentification ouvre un droit d'accès à internet valable 1 jour. Les connexions réalisées par cet accès sont filtrées et enregistrées pour chaque utilisateur.

MonBureauNumérique

Les identifiants d'accès à l'ENT MonBureauNumérique seront bientôt distribués aux nouveaux élèves et à leurs parents. Ils permettront d'accéder aux manuels numériques, au cahier de textes, à l'emploi du temps et à ses modifications, et à la messagerie. Il y a un compte par élève et un compte par responsable légal avec des fonctionnalités différentes.

Feu vert clignotant

Nous vous rappelons la présence des feux verts clignotants au M'eating et dans la cour. Ils signifient :

Pour les lycéens : **montée en cours**.

Pour les collégiens : **se dépêcher de récupérer les affaires dans les casiers afin d'être prêt au moment de la sonnerie**.

Déplacements

Trois escaliers permettent l'accès aux différents locaux de l'établissement. Pour faciliter les déplacements de tous les élèves, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

- L'escalier B est réservé aux élèves du collège. Les collégiens qui se rendent en technologie en C41 empruntent l'escalier C et ceux qui se rendent au gymnase empruntent l'escalier D.
- En dehors de ces exceptions, les escaliers C et D sont réservés aux élèves du lycée. Les élèves de 1^{er} empruntent l'escalier C pour entrer et sortir de leur salle de classe. Les élèves de 2^{ème} 1 et 2^{ème} 2 empruntent l'escalier D pour entrer et sortir de leurs salles de classe.

Casiers

Pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, les listes de binômes de casier seront établies avec les professeurs principaux. Mme Hackenschmidt se chargera de l'attribution des numéros de casiers. Les élèves doivent consulter les panneaux d'affichage pour connaître leur numéro de casier courant septembre. Ils devront se munir d'un cadenas personnel. **Il n'est pas permis de s'attribuer un casier sans inscription préalable à la Vie scolaire sous peine de sanction.**

Atelier choral

Toutes celles et ceux qui aiment chanter sont invités à venir dans les rangs de l'Atelier choral de Notre Dame. L'inscription se fera le jour de la première répétition **jeudi 3 septembre de 13h10 à 14h05** en salle d'éducation musicale E11. Cette invitation s'adresse à tous les élèves de la 6^{ème} à la Terminale.

Association sportive

Une information sera donnée lors de la première heure de cours d'EPS. Les séances démarrent le lundi 31 août à 13h10. Rendez-vous **devant l'escalier D**.

Aide à table

Comme chaque année, l'école recherche des élèves de 4^{ème}, de 3^{ème} ou du lycée (au nombre de 3 par jour) pour aider les enfants de CP à prendre leur repas tous les jours de 12h35 à 13h10. Les élèves disposés à rendre ce service doivent s'engager à être réguliers et actifs sur une période donnée. Les volontaires peuvent s'inscrire le plus vite possible auprès du secrétariat de l'école – bureau B18.

Informations Spécial Collège

CDI

Le CDI n'est pas accessible aux collégiens pendant les récréations de 9h50 (6^{ème} et 5^{ème}), de 10h45 (4^{ème} et 3^{ème}) ni de 15h.

L'accès au CDI pendant la pause méridienne de 13h00 à 14h05 se fait par voie d'inscription au préalable auprès de Mme Hackenschmidt tous les jours à partir de 12h dans la cour.

Permanence de 13h10 à 14h05

A partir du lundi 7 septembre 2026, la permanence pour les collégiens est assurée par des professeurs qui pourront aider à retravailler des notions vues en cours et aider aux devoirs. Les travaux de groupe y sont autorisés dans le calme. Elle se tiendra en salle de permanence.

Informations Spécial Lycée

Options

Toutes les options et spécialités communes à La Doctrine et Notre Dame démarrent à partir du **lundi 31 août 2026**. Attention : les horaires des spécialités et des enseignements partagés avec La Doctrine étant différents, veuillez à consulter le planning affiché dans les salles de classe et au Meeting.

Option Musique

Les élèves qui ont choisi cet enseignement sont invités à une réunion d'information d'une heure :

- Mardi 1^{er} septembre à 16h10 pour les secondes
- Jeudi 3 septembre à 16h10 pour les premières et les terminales

Organisation pédagogique

Toutes les informations nécessaires au bon démarrage des cours de chaque classe sont affichées sur les panneaux d'organisation pédagogique à l'entrée du M'eating, près de l'escalier C. Nous vous encourageons à les consulter. En cas de doute, s'adresser au bureau de la Vie scolaire.

Récréations

La cour est accessible aux lycéens pendant les récréations sans accès aux tables de ping-pong ni aux paniers de basket.

Permanence de la pause méridienne

Un temps de travail pour les secondes est assuré par des professeurs qui pourront aider à retravailler des notions vues en cours. Il se tiendra en salle de permanence de 13h10 à 14h05 à partir du lundi 7 septembre 2026. Les travaux de groupe y sont autorisés dans le calme.

Pour les premières et les terminales, la permanence de 12h25 à 13h10 se tiendra au CDI à partir du jeudi 3 septembre 2026.

Jeun'Est 15-29 ans

Jeunest.fr est un portail, une appli et une carte pour les lycéens de la région Grand Est. **Tous les lycéens doivent s'inscrire** sur le site www.jeunest.fr. Vous y trouverez toutes les informations, actus et bons plans de la région.

Spécial Terminales

Inscriptions aux prépas OFEPAL

Il est encore temps de s'inscrire aux prépas de l'OFEPAL (Santé, Sciences Po, Ecoles d'ingénieurs et Prépa excellence). Les élèves peuvent le faire jusqu'au vendredi 4 septembre à 17h auprès de M. GAIGUANT (Bureau B15). Les premiers cours auront lieu le samedi 19 septembre 2026.